



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 26/AONO/C-KHY/CIPM/2025

DU **24 FEV 2025**/2025 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DOUKOULA I, DEPARTEMENT DU
MAYO DANAY –REGION DE L'EXTRÊME-NORD

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE
EXERCICE 2025, IMPUTATTION:**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de KAR-HAY, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de KAR-HAY, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'achèvement des travaux de construction du Centre de Santé Intégré de DOUKOULA I, Département du Mayo Danay, COMMUNE de KAR-HAY.

2. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- les travaux préparatoires ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- La plomberie et les sanitaires ;
- L'électricité ;
- Le revêtement – peinture ;
- Les VRD.

3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE, Exercice 2025, Imputation, pour un coût estimatif de soixante Millions (60 000 000) de Francs CFA.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KAR-HAY.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de KAR-HAY, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Soixante mille (70 000) francs cfa auprès de la recette municipale de la commune de KAR-HAY.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) l'original et (06) copies marqués comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé auprès du Secrétariat particulier du Maire de la Commune de KAR-HAY, au plus tard le 124 MARS 2025 à 14 Heures, heure locale et devra porter la mention:

« APPEL D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° clp /AAONO/C-KHY/CIPM /2025

DU 24 FEV 2025 / 2025 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DOUKOULA I, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY –REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE, EXERCICE 2025,
IMPUTATTION:

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations) et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 1 200 000 FCFA (un million deux cent mille francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps. Le 24 MARS 2025 à 15 heures précises dans la salle des Délibérations de la Commune de KAR-HAY en présence des soumissionnaires.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet au-delà de 48, le cas échéant;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **Soixante Millions (60 000 000) de Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à **vingt-deux (22) critères essentiels sur trente-un (31)**.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **31 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation sur **4 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **7 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **12 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de KAR-HAY, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès de la Mairie de KAR-HAY.

KAR-HAY, le 24 FEV 2025
Le Maire de la Commune de KAR-HAY
(Autorité Contractante)



Ampliations :

- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/MD (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)